

*Questions orales*

J'ai annoncé à la Chambre l'autre jour que j'avais offert aux provinces, à certaines conditions et selon un certain ordre du jour, de tenir une conférence fédérale-provinciale avec les ministres provinciaux des Communications. Je suis heureux de pouvoir annoncer à la Chambre que les ministres provinciaux des Communications ont accepté l'ordre du jour proposé. Nous en sommes venus à une entente, et la conférence aura lieu le 13 mai. Pour terminer, un troisième point, monsieur le président: il n'y a pas de conflit entre la loi de la radiodiffusion et les auditions que le CRTC veut tenir. C'est en effet en vertu de la loi de la radiodiffusion, et dans son plein droit, que le CRTC a mis à son programme les auditions en question. C'est parce que la loi de la radiodiffusion tient compte de la juridiction fédérale exclusive sur la radiodiffusion en général, et la câblodistribution en particulier. Quant aux négociations ou aux discussions que nous devons avoir avec les provinces, elles ne porteront pas sur des transferts de juridiction, mais pourraient amener des ententes en vertu desquelles le point de vue des provinces sur les problèmes de communications serait mieux respecté.

\* \* \*

● (1420)

**RADIO-CANADA**

LA NÉGLIGENCE DE LA SOCIÉTÉ D'INCLURE TOUS LES  
FRANCOPHONES DU CANADA DANS LA CÉLÉBRATION DE LA  
SAINT-JEAN-BAPTISTE

**M. Réal Caouette (Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au ministre des Communications.

Il vient de dire que pendant le mois de juin il y aura des réunions, des consultations relatives à la radiodiffusion. Au cours du même mois, il y aura également, au Québec, la fête des Canadiens français, la Saint-Jean-Baptiste. Nous venons tout juste de recevoir une plaquette intitulée, *Québec Fête*, signée par Lise Payette. Le ministre sait-il que M<sup>me</sup> Payette annonce dans le moment que pour être de la partie, le 24 juin, elle invitera des vedettes de la politique municipale et provinciale, du sport et de la télévision, à faire le premier tour. Qui vivra verra. Monsieur l'Orateur, ma question est la suivante: Est-ce que le ministre permettra l'utilisation des ondes de la Société Radio-Canada pour une petite organisation qui prétend que les Canadiens français n'existent qu'au Québec, et qu'il n'y en a pas ailleurs au Canada. Monsieur l'Orateur, je pense qu'il est temps que le ministre prenne position et déclare carrément cet après-midi, comme je le souhaiterais, que le gouvernement fédéral n'entend pas s'en faire imposer par une clique semblable de Montréal.

**L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications):** Monsieur le président, la seule chose que j'aie à répondre à l'honorable député c'est qu'après deux ans et demi il serait grandement temps qu'il se rende compte que je ne suis plus secrétaire d'État.

[M. Pelletier (Hochelega).]

[Traduction]

**LES FINANCES**

L'OPPORTUNITÉ DU RAPPROCHEMENT DE LA DATE DE  
PRÉSENTATION D'UN BUDGET

**M. James Gillies (Don Valley):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Étant donné qu'au cours des entretiens qui ont lieu actuellement entre le premier ministre fédéral et ceux des provinces au sujet du prix du pétrole et du gaz, il est clair que l'un des obstacles les plus importants est le régime fiscal instauré et le budget présenté par le gouvernement fédéral l'autonne dernier, le gouvernement est-il prêt à réviser son calendrier et à présenter son budget avant la date prévue, soit fin mai?

**L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant):** Je n'ai aucune raison de croire que mon collègue souhaite changer cette date. Je crois qu'il importe que le budget soit bien préparé et tienne compte d'une revue approfondie des conditions et des perspectives économiques. Je ne vois pas pourquoi l'on changerait cette date, comme le suggère le député.

**M. Gillies:** Je m'adresse de nouveau au premier ministre suppléant, monsieur l'Orateur . . .

[Français]

**M. Caouette (Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Témiscamingue cherche l'occasion de poser la question de privilège ou d'invoquer le Règlement. Le règlement adopté par la Chambre, et entrant en vigueur cette semaine demande qu'on retarde les questions de privilège et les rappels au Règlement jusqu'à 3 heures. Je vais accepter sa question de privilège ou le rappel au Règlement du député à 3 heures cet après-midi.

[Traduction]

L'APPARENTE INCAPACITÉ DES PROVINCES À S'ENTENDRE  
SUR LE PRIX DU PÉTROLE AVANT LA PRÉSENTATION DU  
BUDGET

**M. James Gillies (Don Valley):** Plusieurs premiers ministres et surtout celui de la province de l'Alberta ont déjà dit qu'il ne serait pas du tout facile pour cette province de conclure un accord satisfaisant sur les prix avant le dépôt du nouveau budget. Le premier ministre suppléant dit-il aujourd'hui que le gouvernement fédéral juge qu'il n'est pas nécessaire de s'entendre avant la fin de mai?

**L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant):** Monsieur l'Orateur, une décision pourrait être prise beaucoup plus facilement si le gouvernement pouvait étudier dès que possible le bill sur l'administration du pétrole qui accorderait au gouvernement les pouvoirs voulus pour fixer le prix du pétrole et du gaz.

**M. Gillies:** Le premier ministre suppléant veut-il dire par là que le gouvernement n'espère plus du tout conclure un accord sans avoir recours au bill en question?

**M. Sharp:** Non, monsieur l'Orateur, mais le député doit se souvenir que le premier ministre de l'Ontario a souhaité l'adoption rapide de ce bill et insisté sur ce point auprès de la Chambre et surtout auprès des membres de son parti.